

VILLERVILLE NEWS

DANS CE NUMÉRO :

<i>Le mot du Maire</i>	1
<i>Au revoir cher Bruno</i>	2
<i>À Bernard Muller</i>	3
<i>Jumelage</i>	3
<i>Confortement falaise</i>	4
<i>Vente du « Casino »</i>	5
<i>Aménagement digue</i>	6
<i>Les ordures ménagères</i>	7
<i>Festival à Villerville</i>	8
<i>Les travaux</i>	9
<i>Infos diverses</i>	10
<i>Infos diverses</i>	11
<i>En bref...</i>	12
<i>État-Civil</i>	12

Encart

Règles d'Élagage

Projet « Hippolitain »

LE MOT DU MAIRE

J'espère que vous avez passé un bel été et avez pleinement goûté les plaisirs d'être en vacances et de profiter à votre rythme du village, de la mer et de la campagne. Le temps a été des nôtres la plus grande partie de cette période estivale.

Outre toutes les animations et expositions, nos deux grandes fêtes traditionnelles de Villerville ont été un vrai succès.

Que de monde - à la **fête de la mer** en juillet avec une foule des grands jours au milieu d'un cortège constitué de villervillais souvent en famille et d'estivants venus pour découvrir cette tradition des bords de mer - et à la **fête du village** où les animations étaient regroupées cette année sur et autour de la place du Lavoir avec jeux anciens en tous genres - manège - promenade à poney - glaces - barbe à papa - musiques pour tous avec 3 animations différentes. Et tout ceci sous la chaleureuse ambiance de nos 33 hôtes allemands de HAUSEN et leur Maire qui avaient fait le déplacement de douze heures en bus pour trois jours sur place et conforter l'engagement de nos deux communes.

Les deux feux d'artifice furent toujours autant prisés avec notamment une foule considérable pour celui de juillet.

Un grand Bravo à notre équipe des services techniques, aux élus et aux représentants de la SPL en charge de nos animations.

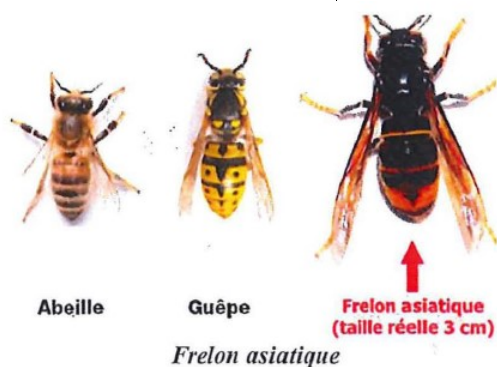
Il ne nous reste qu'à prendre dates pour **Un Festival à Villerville** et sa 6^{ème} édition programmée du jeudi 29 août au dimanche 1^{er} septembre et pour le traditionnel **feu d'artifice du Singe en hiver** le 19 octobre à 21 heures sur la plage des Bains, comme dans le film.

Belle fin de saison à tous et bonne rentrée,

Cordialement,

Michel Marescot

LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE



La présence de frelons asiatiques sur la commune est une réalité bien présente et dérangeante. Ci-dessous un rappel des actions à mener en cas de découverte de tels nids.

La commune de Villerville et la Communauté de Communes Cœur Côte Fleurie ont conventionné avec le FREDON et le Département du Calvados afin d'avoir une lutte collective vis-à-vis de ce prédateur.

Compte tenu des dangers présentés par les nids de frelons asiatiques, vous ne devez jamais intervenir vous-même.

Il faut prévenir la mairie qui déclarera immédiatement le nid sur un portail dédié à cet effet et cela provoquera l'intervention d'un professionnel. Les frais engendrés sont pris en charge par la Mairie et le Département sans avance à effectuer.

Plus d'informations sur :

<https://www.fredonbassenormandie.fr/frelon-asiatique/>

<http://frelonasiatique.mnhn.fr/lutte>

AU REVOIR CHER BRUNO



Une si belle carrière, un talent immense, une vie passionnée, une amitié indéfectible : Bruno c'était cela.

Sans doute le premier contact était-il plutôt celui d'un nouours mais un côté si humain et une profonde gentillesse faisaient aisément le reste.

Bruno aimait insister sur cet aspect de sa carrière où la publicité toute naissante en France dans les années 70 était révélatrice de talents, de réalisateurs et de créateurs visuels.

350 films publicitaires, des courts métrages et un premier film en 1984 avec « **Un dimanche à la campagne** » de Bertrand TAVERNIER avec Sabine AZEMA pour lequel toute une profession lui décerne au Festival de Cannes un **César de la meilleure photographie**.

Si telle récompense est non seulement une référence mais surtout un passeport international, les étrangers veulent ce talentueux français et il part rapidement pour Londres. Bruno disait alors : « *j'ai été comme happé par les anglosaxons, comme propulsé sans trop m'en rendre compte* ».

C'est la reconnaissance de son travail, de son talent mais aussi la référence à la culture et à l'art de la France.

Devenu véritable ambassadeur de la France, Bruno parcourt ainsi la planète entière avide de parfaire son art et de goûter les richesses des atmosphères, des paysages, des habitants et de leurs coutumes.

Son équipe, sa garde rapprochée, ce microcosme où l'image se crée entre le Directeur de la photographie, le cadreur, 2 assistants, le chef machiniste, le chef électricien, a toujours été pour lui une véritable famille, ses copains, son cercle. La vie de plateau était le plus grand moment, ces indéfinissables et délicieux moments d'harmonie humaine beaucoup plus forts que le film en lui-même.

Il aimait se lever tôt, même s'il ne tournait pas. Il aimait ces premiers moments du jour, il prenait ses marques, humait l'atmosphère, apprivoisait les éléments, observait, s'appropriait l'environnement.

Son art était de reproduire une émotion, la capter à travers la magie de la photographie et celle de la lumière qu'il a su tout au long de sa belle carrière apprivoiser pour en décliner l'authenticité et la profondeur du moment à travers des yeux de comédiens qui savaient que l'œil rivé à la caméra n'avait de soucis que de prendre soin d'eux.

Il faut cet ingrédient aléatoire qu'est la chance et qui donne à une séquence, une photo, à un film de flirter ou non avec la sublimité. La chance aide parfois, le travail toujours !

Hector Berlioz disait : « *la chance d'avoir du talent ne suffit pas, il faut encore le talent d'avoir de la chance* ».

Ses assistants disaient de lui « *ce qui est sidérant chez Bruno, c'est sa faculté de sentir la lumière d'un film, il ne la conceptualise pas, il s'agit presque d'une révélation à la lecture du scénario* »

« *Avec lui, la lumière semble si facile* »

Pour Bruno, « **l'absence de lumière, c'est déjà la lumière** »

Une belle personne, Bruno de KEYZER nous a quitté il y a quelques jours après avoir souhaité, comme pour une dernière fois, descendre déjeuner à la terrasse du futur Paquebot, humer cette atmosphère, appréhender ces ciels si changeants et cette mer où il repose désormais.

Toutes mes pensées à Sylvaine, David, Arthur et Lou.

Michel

À BERNARD MULLER

Dès son retour de son service national en Afrique du Nord où il faisait partie du 2^{ème} régiment de tirailleurs algériens, Bernard MULLER entre chez Creusot-Loire, Groupe du Baron EMPAIN où il acquiert compétences comme vendeur d'aciers fins et spéciaux pour doter automobiles, aviation et fusée ARIANE.

Rigoureux, sérieux, organisé et ne comptant pas son temps ni son énergie, il fut promu à Nantes pour l'installation de nouveaux dépôts comme Directeur commercial, spécifiquement dans la vente de tôle pour porte-conteneurs et sous-marins.

Puis il devint Directeur régional. L'échelle est différente puisqu'il vend des wagons entiers.

Il fut international d'athlétisme en relais 4X100m lors des rencontres Juniors France-Italie entraîné par Michel JAZY et Alain MIMOUN.

De nombreuses années, Bernard MULLER présida :

Le club des boules de Villerville avec la mise à disposition d'un local au Parc des Graves et l'organisation de tournois dotés de magnifiques lots.

Le comité des fêtes de Villerville : on se rappelle les animations costumées et la création, l'espace d'un weekend, dans les Graves, d'un campement d'indiens avec tipis, chevaux et découverte des coutumes.

Membre du Conseil Municipal de 2001 à 2014, il fut Adjoint au Maire en charge du personnel technique, de la voirie et de l'organisation des animations.

Bernard MULLER, vacancier des premiers temps au camping « Cheu Pierre » puis progressivement devenu résident principal s'est éteint dans sa 82^{ème} année.

Il aimait son village pour lequel il a tant donné comme bénévole. Il était aussi membre de l'association trouvillaise ARA au sein de laquelle il développa la section « jeu de tarot » en enseignant notamment aux plus jeunes les différentes méthodes de ce jeu prisé.

Nos condoléances à son épouse, son fils et sa famille.



JUMELAGE

À l'occasion de la Fête au village du 11 août dernier, Villerville a accueilli 33 représentants de notre commune jumelle Hausen bei Würzburg.

Sur la photo :

- ⇒ Jean-Philippe Germain (*Président de l'US Villerville football*)
- ⇒ M. Horst Westheermann (*Initiateur du Jumelage avec M. et Mme Robert et Cécile Delbos*)
- ⇒ Mme Sophie Dierre (*Adjointe au Maire*)
- ⇒ Mme Grumbach (*Comité de jumelage et traductrice*)
- ⇒ M Le Maire de Villerville : Michel Marescot
- ⇒ M Le Bourgmestre de Hausen : Bernd Schraud



ÉCOLE

Cette nouvelle rentrée scolaire sera sous le signe du changement. En effet, deux solutions nous étaient proposées par les services de l'Éducation Nationale : ou l'école Patrick Grainville n'avait plus qu'une classe unique de la petite section au CM2, ou elle fusionnait avec le groupe scolaire de Trouville.

Le deuxième choix s'est très vite imposé pour le bien-être des enfants et le Conseil Municipal, sur avis du Conseil d'École, a voté pour la fusion.

Les enfants en âge de fréquenter l'école primaire iront à l'école René Coty où les CP bénéficieront d'une classe dédoublée. Un transport collectif sera assuré matin et soir. Un accompagnant encadrera les enfants en plus du chauffeur de car.

Les petits de maternelle resteront à Villerville. Tout sera fait pour que nos petites têtes blondes puissent s'épanouir dans notre école.

Rappel : les enfants peuvent être accueillis dès deux ans à la maternelle. Pour tout renseignement, s'adresser à la Mairie de Villerville.

ACTUALITÉS SUR LE DOSSIER DE CONFORTEMENT DE LA FALAISE

Propriétaires concernés par l'acquisition de leurs parcelles ou de leurs tréfonds

Comme rappelé lors de la concertation du mois d'avril 2019, le projet de confortement de la falaise nécessite tout d'abord l'acquisition par la commune de quelques parcelles pour la réalisation de la paroi en béton. L'acquisition des tréfonds (sous-sol) de certaines propriétés privées est également nécessaire pour l'implantation des clous et des drains. Pour cela, le géomètre-expert (société AMENAGEO) a procédé à la définition des limites de ces propriétés. Des PV de bornage ont donc été envoyés pour signature aux personnes concernées, documents qui nous parviennent régulièrement en mairie. Puis, le géomètre-expert a mesuré la superficie des terrains et la volumétrie des tréfonds devant être acquises par la commune.

Les propriétaires impactés par la paroi de confortement ainsi que ceux concernés par l'implantation des clous et des drains ont été contactés par les services de la mairie afin de prendre note de leurs différentes interrogations et d'y apporter des réponses grâce à l'aide des différents experts (AMENAGEO, cabinet CONCEPT AVOCATS, NOTAIRE, ...). Une permanence est proposée à destination de tous les habitants de la commune depuis le 18 juillet jusqu'au 7 septembre.

Certaines parcelles manquant de précisions quant aux origines de propriété et face à un cadastre pas toujours à jour, le notaire (Maître ESNOL) a donc été chargé de faire des recherches précises. De plus, Maître ESNOL devra rencontrer cet automne l'ensemble des propriétaires concernés par la paroi clouée et par l'implantation des clous et des drains afin de préparer la cession de leurs parcelles ou de leurs tréfonds.

Etat d'avancement du dossier

Une réunion s'est tenue à la DDTM (Direction Départementale des Territoires et de la Mer) le vendredi 26 juillet durant laquelle la sous-préfecture devait donner son accord préalable au dépôt du dossier d'**enquête publique unique** comprenant notamment une Autorisation Environnementale (AE), une Déclaration d'Utilité Publique (DUP) et une Déclaration d'Intérêt général (DIG). Suite aux différentes remarques faites au cours de celle-ci par les services de l'Etat qui sont des partenaires privilégiés et engagés dans ce dossier, le dépôt des différents dossiers se fera au cours du mois de **septembre 2019**. Le calendrier général (contenant notamment la date des travaux) sera ainsi connu à ce moment-là.

Un marché a été lancé au début du mois de juillet 2019 pour la désignation d'un nouveau maître d'œuvre (préparation des marchés des entreprises, suivi des travaux...). La commission d'appel d'offres s'est réunie le 5 août et a procédé à l'ouverture des plis, l'analyse des candidatures et l'ouverture des offres. Ces offres et leurs multiples pièces sont donc en cours d'analyse par l'Assistant à Maîtrise d'ouvrage (entreprise NAMO). Et le candidat sera désigné par la Commission d'appel d'offres du 22 août, puis le Conseil Municipal du 31 août.

DES AIDES POUR LES JEUNES



Le Conseil municipal aide nos jeunes dans le domaine de la conduite automobile

Il maintient toujours son aide **200 €** pour la **conduite accompagnée** et a ouvert un nouveau volet d'aide pour aider les jeunes de 18 à 25 ans afin de passer le **permis de conduire**.

Etudiants, apprentis, demandeurs d'emploi peuvent ainsi obtenir la somme de **600 €** en déduction des frais de permis de conduire dont le montant est bien souvent très important : au moins 1 200 € !. Initiative pour rendre nos jeunes plus indépendants et pouvoir plus facilement suivre les cours à la fac ou en école et rechercher un emploi qui demande bien souvent mobilité.

Il suffit de **70 heures au service de la commune** proposées à son rythme : nettoyage de plage ou sous-bois, aide pour une association, distribution de flyers et affiches.....

VENTE DE L'IMMEUBLE « CASINO »

Sans revenir sur l'affaire de la SAS « Le Petit Casino » qui a fait l'objet d'un long développement dans un numéro spécial du Flash infos, le Conseil municipal a souhaité, dès la reprise des lieux, comme objectif minimal **le maintien d'un commerce de restauration en bordure de mer**.

Le Conseil municipal a ouvert une **consultation** afin que des professionnels puissent déposer des projets pour ce lieu exceptionnel sur la Côte fleurie.

Les projets pouvaient tenir compte de l'immeuble dans sa globalité comprenant RDC, étage, appartements et terrasse sur la digue, domaine public communal.

Sur les **5 candidats intéressés**, seuls **2 projets** furent **présentés** au Conseil municipal. Les candidats compte tenu de l'investissement estimé à 2 millions d'€, conditionnaient leur projet à l'acquisition des murs. Aucune banque ne consentirait à prêt pour un tel montant d'investissement si le porteur du projet n'était pas propriétaire des murs.

Le Conseil se réunit les 4, 6 et 8 octobre et après discussion et étude attentive des 2 projets en lice, décida de retenir le **projet de la Société D'LYS représentée par M. Yves DUPRAT**.

Le projet porte sur la réalisation d'un **hôtel de 16 chambres** (le 1^{er} étage étant reconditionné en 2 étages compte tenu de la grande hauteur sous plafond), **toutes avec vue sur mer** et d'un **restaurant** en RDC et l'exploitation de la **terrasse sur digue**.

3 estimations ont été sollicitées pour cet immeuble, dont une par notaire.

Depuis très longtemps, le Conseil municipal avait été saisi pour vendre ce bien identitaire de la commune sans que la décision de le vendre ne soit prise par les Conseils successifs.

Face :

- au mauvais état de l'ensemble de l'immeuble (procès-verbal établi par ministère d'huissier) -
- à un investissement très conséquent (environ 2 millions d'€) à engager
- à un projet correspondant aux attentes d'une commune touristique
- à la garantie de préserver un patrimoine de la commune tel qu'il fut construit dans les années 30,

le Conseil municipal a décidé de le vendre à la Société porteuse du projet retenu.

Il fut donc convenu des **modalités** suivantes :

Vente du bien pour 600 000 € net vendeur

Vente de la Licence IV et du matériel restant au prix de 50 000 €

En outre, il est décidé :

D'établir une convention d'occupation du domaine public de la digue pour exploiter une terrasse de restaurant d'une superficie d'environ 130 m² pour une durée de 9 années - redevance annuelle actualisée chaque année avec part fixe de 4 000 € et une part variable de 3% du résultat net après impôt (le tout ne pouvant en cumul être inférieur à 8 000 €)

La location de la parcelle B 1200 située à l'extrémité de la digue et appartenant au domaine privé de la commune pour une durée de 9 années et un loyer annuel de 2 000 € indexé chaque année à destination de parking réservé à la clientèle du futur hôtel « Le Paquebot ».

La commune se garde la possibilité, sans recours du Preneur, d'organiser de façon ponctuelle des animations sur la digue avec si besoin une exploitation commerciale.

Actes notariés rédigés par Me Graillot, notaire à Deauville en présence de Me Bunetel de Lisieux, notaire de l'acheteur.

Info toute récente : l'hôtel devrait ouvrir fin septembre - début octobre et sera classé 4 étoiles puisque répondant aux 396 critères de référence.

Le futur restaurant n'aura pas d'étoiles ce qui permettra au plus grand nombre d'y accéder comme le souhaitait le Conseil Municipal.



AMÉNAGEMENT DE LA DIGUE



Un **projet d'aménagement de la Digue** a été soumis à la Municipalité par un cabinet d'architectes.

Une consultation a été lancée au mois de juillet pour permettre aux villervillais d'apporter leur concours sous forme de remarques et commentaires regroupés dans un cahier.

Cette **consultation va se prolonger jusqu'au 15 septembre** au Bureau d'Information Touristique.

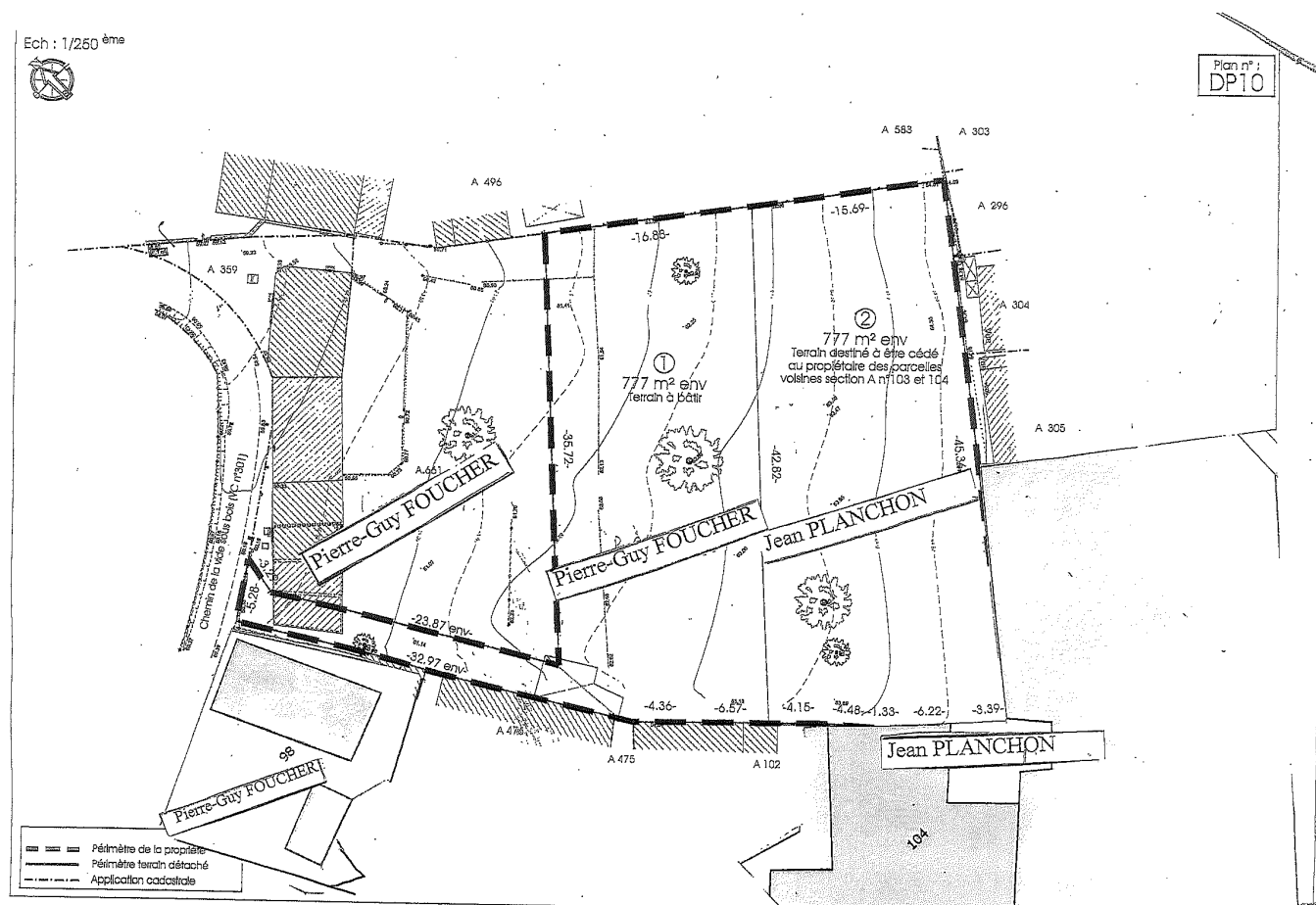
- Tous les jours jusqu'au 1^{er} septembre inclus.
- Puis les weekends des 7 - 8 et 14 - 15 septembre.

VENTE DE TERRAINS

La Commune a vendu deux terrains de 777 m² et au prix de 95 000 €.chacun.

Ces deux parcelles, accessibles par le chemin de la Vide sous le Bois, ont été cédées à deux propriétaires dont les terrains initiaux jouxtent les pièces vendues.

Les acquéreurs ont pour projet de construire sur ces deux terrains.



LES ORDURES MÉNAGÈRES : TRI—TRAITEMENT

La Communauté de communes dispose de la compétence en matière de ramassage et de traitement des ordures ménagères.

3 délégués à l'Unité de Saint Jean de Folleville (76) : Mme Chantal SENEAL (Touques) – M. Jacques MARIE (Bénerville sur mer) – M. Michel MARESCOT (Villerville)

La Communauté de communes mettra progressivement en place pour les sites les plus proches des grands axes un 4^{ème} flux réservé à la prise de sacs noirs d'ordures ménagères hors tri.

Ce type d'aménagement est programmé pour Villerville – place des fossés vieux en contrebas du garage. La quatrième borne enterrée sera remplacée par ce nouveau flux.

En attendant et notamment pour nos résidents secondaires quittant le village en cours de week-end, des conteneurs sont réservés à leurs sacs, placette de la rue de Banville, juste à côté du conteneur pour les vêtements. Ceci pour éviter de les laisser sur le trottoir.

Statistiques

Coût de traitement global d'1 tonne à l'Unité de St Jean de Folleville (près du pont de Tancarville)

112,54 € TTC pour 2018 contre 110,33 € TTC en 2017

Bilan des 6 Points-tri de Villerville en 2018

Emplacements	Verre (Kg)	Papiers (Kg)
Rue du Général Leclerc (face à la mairie)	12 246	1 921
Place des fossés vieux près du Garage	21 208	4 997
Chemin des Terrois	13 974	4 542
Camping	9 867	752
Lotissement Bout du Haut	3 764	1 438
Déchetterie de Villerville (près de l'Hôpital)	8 348	2 592
TOTAL	69 407	16 242

REPAS DES ANCIENS



Le 10 novembre dernier, comme tous les ans, les « anciens » de Villerville se sont retrouvés à Équemauville pour un repas fort sympathique organisé par nos conseillères municipales.

Un moment très agréable passé dans la convivialité et la bonne humeur grâce à deux animateurs :

Régis .Suez et la chanteuse Sally.



Le repas 2019 aura lieu à la Briquerie le 9 novembre animé par Jean-Jacques Bresson.

EFFACEMENT DES RÉSEAUX

Toujours en collaboration avec le SDEC (Syndicat Départemental d'Énergies du Calvados), l'effacement des réseaux d'électricité et de télécommunications se poursuit cette année dans le secteur du Grand-Bec. Les travaux, réalisés par Enedis, débiteront fin septembre, début octobre, dans les **chemins des Bruyères et du Bois de Beauvais**. Ils dureront environ un mois.

Le coût global de l'opération est de 185 446,86 €, mais la part payée par la commune est « seulement » de **61 815,62 €** après subventions.

Des travaux analogues sont programmés pour 2021 et concerneront la rue Édouard Dantan et le chemin des Mouillères.



UN FESTIVAL À VILLERVILLE

Depuis cinq ans Villerville, est l'écrin d'une manifestation exigeante dédiée à l'art du Théâtre.

À la suite d'une résidence in situ, de jeunes artistes professionnels rejoints par quelques aînés qui ont choisi Villerville comme première étape de leur nouvelle création, proposent au public un parcours artistique atypique hors des circuits traditionnels.

La plupart des comédiens et techniciens qui s'engagent avec un extrême professionnalisme dans la manifestation apprécient l'ambiance et les conditions de travail qui leur sont offertes à Villerville et souhaitent revivre cette expérience artistique.

Cette sixième édition se présentera donc sous la forme d'un florilège des éditions précédentes.

Lionel Gonzalez, Renaud Triffault, Adeline Piketty, Geoffrey Rouge Carrassat et Hervé Briaux, dont les précédentes productions restent encore dans nos mémoires, reviendront ainsi présenter une nouvelle création, tandis que de nouvelles figures de la jeune création théâtrale proposées par le Jeune Théâtre National feront leurs premières armes au sein de cette enthousiasmante communauté d'artistes.

Informations

au Bureau d'information touristique tel 02 31 87 77 76 ou

au bureau du festival au Garage, 10 rue du Général Leclerc, à partir du 26 août et pendant toute la durée du festival ou

<https://www.unfestivalavillerville.com>

Tarifs

Tarif plein : 10€

Tarif réduit sur justificatif (étudiant, -18 ans, PMR, demandeur d'emploi) : 7€

PASS tous spectacles (disponible uniquement à la vente sur place) : 60€

Aucun billet ne sera vendu sur les lieux de représentations. Billets en vente sur notre site internet ou au Garage à partir du 26 août.

LA MARE DES GRAVES

Un nouveau panneau a été apposé donnant quelques consignes pour éviter bien des inconvénients à nos canards et poissons de la mare.

Espérons aussi que les propriétaires de chiens ne les lâcheront pas comme cet hiver pour tuer nos volatiles occupants !



TERRAIN D'ÉVOLUTION



Depuis le début de l'été, un nouveau terrain d'évolution a été installé dans le parc des Graves en remplacement de l'ancienne aire de jeu de ballon. On y trouve des buts de football et des panneaux de basket. Une adaptation peut aussi permettre de le transformer en terrain de volley-ball.

Coût : 29 400 €

LES TRAVAUX



Stade Joseph Blanchard

Un grand filet pare-ballon a été posé le long du côté est du stade et le vestiaire visiteur a fait l'objet de travaux réalisés en régie.

Coût : 8 400 €

De même, des travaux de drainage ont été réalisés en régie au pied du versant côté sud pour éviter un terrain gorgé d'eau lors des compétitions.



Front de mer

En partie détruite lors d'une tempête, et suite à la reconnaissance par l'État de catastrophe naturelle, la clôture en bois séparant la promenade en bord de mer du terrain des activités nautiques a été totalement remplacée.

Le coût global de 9 600 € a été pris en charge par notre compagnie d'assurance.



Entrée de l'école rue des Poilus

Des barrières de sécurité et des bacs à fleurs ont été implantés dans la rue des Poilus, entre les rues de Banville et Landal pour assurer la sécurité de nos écoliers.

Un sas d'entrée a également été réalisé par les Services Techniques.

Rue du Jardin Madame

D'importants travaux ont été réalisés rue du Jardin Madame : effacement des réseaux, réfection totale de la voirie.

Coût : 95 198,40 € (Subvention de l'État de 30 %)



Chemin des Terrois et du Bout du Haut

Dans la partie haute du chemin, près du centre équestre, il a été procédé à un remodelage du bas-côté qui présentait un danger et la création d'un caniveau destiné à canaliser les eaux pluviales.

Coût : 18 444 €

Des travaux analogues ont été réalisés route du Bout du Haut.

Coût : 34 393,16 €



Toiture du bar-tabac

Dans le cadre des travaux d'entretien des bâtiments communaux, réfection totale de la toiture de l'immeuble regroupant le bar-tabac « Café Français » et l'appartement situé au-dessus.

Coût : 14 472 €



AFFAIRE FRÉDÉRIC SCHILDNECKT c/ COMMUNE

Suivant acte authentique dressé par Maître TERLIN, notaire à Honfleur, la commune de Villerville a donné à bail régi par les dispositions de la Loi du 6 juillet 1989, à M. Frédéric SCHILDNECKT un logement situé 73 rue Butin. Ledit logement se compose d'un local commercial de Bar-tabac au rez-de-chaussée dont le fonds de commerce est exploité par M. SCHILDNECKT ainsi que de deux étages sur lesquels des travaux étaient prévus au contrat de bail afin de réaliser un unique logement à usage d'habitation.

M. SCHILDNECKT souhaitait la nullité des loyers sollicités par la commune et le non-versement de la somme de 10 000 € au titre de participation aux frais de transformation.

Le Tribunal d'Instance de Lisieux a donné raison à la commune qui a exécuté tous les travaux pour lesquels elle s'était engagée lors de la signature du bail devant notaire.

M. SCHILDNECKT devra donc régler tous les loyers appelés par la commune soit **3813,33 €** et verser **5 000 €** en plus des **5 000 €** déjà versés à la Trésorerie Principale, la somme de **800 €** au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile **et les dépens**.

HAMEAU DU GRAND BEC

Un camion de près de 40 tonnes de la société TRATEL avait pris le sens interdit à l'entrée du chemin du bois de Beauvais et, malgré la deuxième interdiction avait descendu ce chemin pour se renverser dans une propriété privée en emmenant une partie de la voirie.

Le propriétaire de la parcelle concernée venait tout juste de terminer la coupe de sa haie.

Il s'en est donc fallu de peu pour qu'il n'y laisse sa vie.

3 années de procédure ont eu raison de la compagnie danoise, assureur du camion pour que le Tribunal de Grande Instance de Lisieux donne une suite favorable à la requête de la commune.

La compagnie a versé à la commune la somme de **145 664,82 € intérêts compris**. Les frais d'avocat étant pris en charge par notre compagnie d'assurance. Prudemment, les élus avaient inscrit une somme de 88 000 € au budget qui représentait le préjudice minimum acquis.

ACHAT IMMOBILIER



La commune a acquis l'ancienne pharmacie (immeuble de la place du Lavoir) pour la somme de **200 000 € hors frais de notaire**. Ni frais d'agence ni frais de négociation – L'avis des Domaines a été sollicité.

Signature du compromis devant Me VINCENT, notaire à Villers sur Mer le 2 août.

Le Conseil municipal souhaite **prioritairement** l'implantation d'un commerce de boulangerie. Des contacts sont actuellement en cours afin de trouver le boulanger. Deux conseillers municipaux ont été mandatés par le Conseil Municipal pour faire avancer ce dossier.

Un dossier de demande de subvention a été déposé dans le cadre des aides pouvant être octroyées par l'Europe.

MÉDAILLE DU TOURISME

À l'occasion de la promotion du 14 juillet, Monsieur le Secrétaire d'État près du Ministre de l'Europe et des affaires étrangères a attribué **la médaille de Bronze du Tourisme à Sylvaine de KEYZER.**

Le Ministre précise que : « Cette distinction consacre le travail pendant de longues années et la quête continue d'excellence au sein de l'attractivité de la France à l'étranger ».



DISTINCTION

M. Philippe FOUGERAY a reçu en mars dernier les insignes de **Chevalier dans l'Ordre National du Mérite.**

Parcours professionnel (actuellement maître principal de la Marine nationale au Havre) et associatif exemplaires pour ce villervillais (depuis 26 ans) qui a dirigé durant de nombreuses années le Sémaphore de Villerville, comme guetteur Chef de poste pour la sécurité des marins et des bateaux – un bénévolat très apprécié durant 12 années au sein de la SNSM (Société Nationale de Sauvetage en Mer). Un grand Honneur et beaucoup de fierté pour ce récipiendaire et toute sa famille ainsi que pour notre village.

Cécile, son épouse a reçu des fleurs de la part du Conseil municipal.

L'eau est vraiment l'élément majeur de cette belle famille : David, le fils a été le plus jeune sauveur de la SNSM et Tiffany, la fille a été championne de natation synchronisée.



IMPÔTS... 22 ANS SANS AUGMENTATION

Le Conseil municipal a maintenu cette année encore les mêmes taux d'imposition pour les taxes directes locales. **Aucune augmentation depuis 1997 soit 22 ans !**

Les différents taux : Taxe d'habitation : 9,51 % - Taxe foncier bâti : 9,91 % et Taxe foncière non bâti : 20,68%

Une belle manière de laisser du pouvoir d'achat aux ménages.

PROTECTION

La commune a pris l'habitude de solliciter un géobiologue indépendant des prestataires de téléphonie pour contrôler l'antenne relais située au stade de football.

Dans son rapport du tout début d'année, le géobiologue indique :

« la neutralisation des nuisances géophysiques de l'antenne fonctionne bien – l'aiguille (oscillateur) au sol au sud du terrain est toujours active – un petit calage a été refait pour le réglage d'avec la 4G – seul un axe léger mais non gênant pour les habitations reste visible »

Le géobiologue propose une vérification tous les deux ans ce qui correspond au souhait du Conseil municipal pour garantie de toutes nuisances aux humains et animaux.

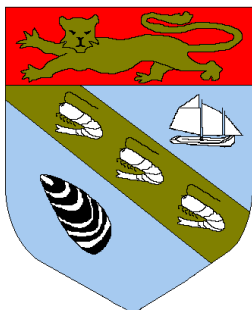
DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, destinée à remplacer les connexions ADSL utilisées actuellement pour les liaisons avec l'Internet, la Communauté de Commune Cœur Côte Fleurie (4CF) a lancé une opération destinée à donner l'accès à ce mode de connexion à l'ensemble des logements de la Communauté, et en particulier des habitants de notre Commune de Villerville. L'ensemble de ce déploiement devrait être achevé en 2021, permettant alors aux quatre grands opérateurs (Bouygues, Free, Orange, SFR) d'être présents sur le marché.

Pour préparer ce déploiement, **des personnes de l'entreprise Fiber Academy seront amenées à intervenir sur l'ensemble du territoire de la Commune afin de faire l'inventaire de l'existant et préparer la liste des nouvelles implantations à prévoir.** Ils seront munis de documents prouvant leur habilitation à réaliser ces opérations et pourront avoir accès aussi bien aux installations publiques que privées.

Nous vous demandons de leur réserver le meilleur accueil possible.





Commune de

40 rue du général Leclerc
14113 VILLERVILLE
Téléphone : 02 31 87 20 19
Télécopie : 02 31 87 38 20
Email : contact@villerville.fr
Site : www.villerville.info

Horaires d'ouverture

14h–16h lundi
10h–12h mardi, vendredi, samedi
16h–18h jeudi

Agence Postale Communale

Téléphone : 02 31 14 89 10

Horaires d'ouverture

9h30–12h30 Du lundi au samedi

*Villerville,
Un village, une équipe*

Directeur de publication

Michel Marescot

Rédacteurs

Michel Marescot, Sylvaine de Keyzer, Michel Dabout, Marie-Julienne Lefèvre

Crédits photo

Michel Marescot, Sylvaine de Keyzer, Michel Dabout

Composition et mise en page

Michel Dabout

EN BREF...

Vente de bois

Vous pouvez dès à présent faire vos demandes de bois auprès de la Mairie. L'offre est limitée à 3 stères par famille au prix de 60,00 € le stère.

Cirque des Graves

L'équipe scientifique universitaire du Professeur MAQUAIRE (CAEN) qui étudie les **mouvements de terrain** a installé en décembre un GPS (photo d'implantation) dans l'enceinte du chalet au cirque des graves



De nouveaux visages en mairie

Frédéric LARBAOUR : Garde Municipal, aidé cet été par Sonia GERMAIN comme ASVP

Anne-Laure BUSNARDO : Accueil mairie

Philippe LEMÈLE : Responsable du service technique

Stéphane LAURENT, Éric DOLIVET, Célian GABRIAL, Morgan DESCHAMPS employés du Service Technique.

Désignation

Le Comité syndical du **Scot** (Schéma de **Cohérence Territoriale**) du Nord Pays d'Auge a désigné Michel Marescot en tant que Délégué titulaire pour suivre l'élaboration du futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de la Communauté de communes de PONT-AUDEMER – VAL de RISLE composée de 28 communes.

ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

Paola DENEKETCHIAN le 10/09/2018

Lucas LEVASSEUR le 20/11/2018

Anouk GODICHAUD le 09/12/2018

Mahé LOUAPRE le 12/01/2019

MARIAGES

Hugo CAILLET et
Charlotte CHAUVET le 08/09/2018

Jean-Pierre PELAT et
Carole CHER le 16/03/2019

Serge SALMON et
Caroline MIRAN le 16/06/2019

Paul HEITZ et
Blandine CHÉRON le 06/07/2019

Benjamin DANIEL et
Julie TELLIER le 27/07/2019

DÉCÈS et TRANSCRIPTIONS DE DÉCÈS

Gérard JAMME le 13/10/2018

Maurice PRÉVOST le 18/10/2018

Gisèle de LALLEMAND DE MONT
le 25/12/2018

Gislène BASTIAN le 05/01/2019

Arlette DUFAY le 03/02/2019

Anne-Marie JEANCLAUDE
le 13/02/2019

Marie-France MOURRE le 29/04/2019

Pierre MORIN le 08/05/2019

Bruno de KEYZER le 25/06/2019

Gérard LANCNER le 26/06/2019

Camille GOURINEL le 16/07/2019

Marie Berthe ÉPINAT veuve de Jean CANU
le 24/07/2019

Bernard MULLER le 08/08/2019

Retrouvez notre actualité sur le site de Villerville

www.villerville.info

Contactez-nous pour recevoir ce bulletin
dans votre boîte aux lettres électronique